



La petite auberge de Saint-Sernin

Conditions générales de vente – Clients en groupes

En vigueur au 1^{er} décembre 2014

Information

Le client doit informer : du statut, de la dénomination de son établissement, ainsi que de son heure d'arrivée, des coordonnées du référent avec un numéro de téléphone pour que nous puissions les joindre en cas de besoin.

Il appartient au client de signaler dans des délais raisonnables les éventuelles « contraintes de répartition » dans les chambres. Par exemple, les filles et les garçons séparés, les animateurs ensemble, le chauffeur dans une chambre séparée etc. Par défaut le devis est établi sur une répartition sans contrainte. Une majoration peut résulter d'une occupation différente.

De même dans le cas d'une chambre qui ne serait pas utilisée entièrement le client doit signaler si l'établissement peut utiliser le(s) lit(s) restant pour des clients extérieurs au groupe.

Arrivée tardive (après 23h)

Un service d'accueil tardif sera facturé si le groupe arrive après 23h, sauf si un accord a été trouvé au préalable. Le service d'accueil tardif est facturé comme suit :

Arrivée après 23 heures : 50 € TTC ; arrivée après minuit : 100 € TTC

Arrhes de réservation

Afin de valider la réservation, il est demandé au client de verser des arrhes, qui représentent généralement 30 % du montant total ou bien le montant de la première nuitée.

Annulation

Lorsque nous acceptons une réservation de groupe, nous devons parfois refuser d'autres demandes pour la même période. Par conséquent des frais d'annulation sont applicables. Ils se déterminent comme suit :

- 30 jours avant l'arrivée : les arrhes de 30 % sont encaissées et ne seront pas remboursées.
- 15 jours avant l'arrivée : un montant de 60 % du montant total prévu est dû.
- 7 jours avant l'arrivée : l'intégralité (100%) du montant du séjour est dû .

Annulation d'un membre du groupe

En cas d'annulation le jour de l'arrivée d'un à cinq membre(s) du groupe, le montant de la première nuitée pour ce(s) membre(s) est dû.

Pour six membres ou plus, le montant du séjour entier est dû pour chacun de ces membres.

Remise en l'état

Le client s'engage à remettre les chambres dans un état convenable, à faire toute la vaisselle et à la ranger comme initialement trouvée, à ôter les draps usagés des lits et à libérer les chambres à 10h30 au plus tard, sauf accord spécifique avec la Direction.

Tout manquement impliquant un travail supplémentaire de l'équipe de ménage, de réception ou d'entretien sera facturé en fonction du temps passé sur la base de 25 € TTC/par heure.

Caution

Une caution est demandée aux groupes. Le montant est égal à 10 € par personne. Elle est remise en une seule fois en chèque ou en espèces, lors de l'arrivée du groupe. Dans certains cas, cette caution peut être un numéro de carte bancaire autorisé.

La caution est remise au client, après vérification du bon état de propreté des dortoirs, et du bon état de fonctionnement du matériel à disposition, dans un délai de 10 jours après la fin du séjour.

Tout manquement tel que : perte de clé, dortoir salle, bruit excessif, ou tout autre nuisance à l'égard de l'établissement, son matériel, ses employés ou ses clients entraînera un encaissement partiel ou total de la caution.

Devis

Toute signature d'un devis, ou versement des arrhes correspondantes vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.